

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <h2 style="margin: 0;">D2017-23</h2>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

### SEANCE DU 13 AVRIL 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 13 avril 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre, CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, DESBOIS Charline, GIRARD François.  <b>Procuration :</b> Marc PAJOT à François GIRARD Jean-Pierre QUIGNARD à Jocelyn CHAPOTOT  <b>Absents :</b> Yohan PAUVERT <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	

**Date de la convocation**  
 3 avril 2017  
**Date d'affichage**  
 14 avril 2017

#### **OBJET : SICECO – TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité Syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du SICECO dans les domaines du « Conseil en Energie Partagé (CEP) » (diagnostic et suivi énergétique des bâtiments) et « Développement des énergies renouvelables » (bois, éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité), dont bénéficiait la Commune, relève maintenant de compétences spécifiques.

Afin que la Commune puisse continuer à travailler avec les services techniques du SICECO sur ces thématiques, Monsieur le Maire propose de transférer au SICECO les nouvelles compétences suivante, vu l'intérêt qu'elles représentent pour la Commune :

- Conseil en Energie Partagé (CEP) (article 6.8)
- Développement des énergies renouvelables (article 6.9).

En conséquence, après en avoir délibéré,

- Vu les statuts du SICECO,
- Vu le rapport qui lui a été présenté,
- Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent,

- DECIDE de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, les compétences suivantes :
  - Conseil en Energie Partagé (CEP) (article 6.8)
  - Développement des énergies renouvelables (article 6.9).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT